

La Voie de l'Avenir

Mars 2006



Lettre aux actionnaires



« Il y a vingt ans, Eurotunnel signait avec les Etats le contrat de Concession »

Chers actionnaires,

Vous êtes nombreux à plébisciter " La Voie de l'Avenir " et je vous en remercie. Vos courriers me confortent dans la démarche de communication mise en place depuis quelques mois pour vous tenir régulièrement informés de l'évolution de votre Groupe.

Notre filiale de fret ferroviaire, Europorte 2, vient de se voir attribuer une nouvelle licence d'opérateur ferroviaire, signe de la volonté des pouvoirs publics français de voir Europorte 2 participer au développement du fret ferroviaire européen. Europorte 2 a vocation à devenir un relais de croissance important. Ses deux principaux objectifs sont de ramener du fret dans le Tunnel et de se positionner comme un véritable transporteur, pour générer des trafics supplémentaires. Un groupe de travail a déjà été constitué avec les opérateurs historiques, la SNCF et EWS, pour remédier au faible niveau d'activité du fret ferroviaire transmanche. D'un autre côté, Europorte 2 multiplie les contacts avec des partenaires potentiels dans toute l'Europe et entend bien profiter de toutes les opportunités sur ce marché au potentiel énorme.

Pour l'activité Navettes Camions d'Eurotunnel, la nomination, le 27 Février dernier, de Laurent Penhouët au poste de Directeur Commercial Fret, va permettre au Groupe d'accélérer le développement de ce segment essentiel. Comme vous le savez, nous avons déjà décidé de reprendre en charge nous-mêmes la relation commerciale avec nos clients transporteurs dans toute l'Europe car la relation clientèle est au cœur de notre stratégie. Nous avons également redéfini la politique de prix et nous avons redimensionné notre capacité en fonction du trafic prévu. Cette logique commerciale nous a déjà permis de progresser en terme de chiffre d'affaires et de marges et nous comptons bien poursuivre sur cette voie.

Parallèlement à toutes ces initiatives, nous investissons dans l'entretien du Tunnel pour maintenir le très haut niveau de sécurité et de fiabilité de nos services. Le Tunnel étant l'une des voies ferrées les plus circulées au monde, nous allons entreprendre dans l'année la consolidation de l'assise de 5 kilomètres de voie. Ce chantier d'envergure, véritable défi humain et matériel qui ne devrait engendrer aucune perturbation du trafic, devrait durer jusqu'en 2008. Les travaux correspondent à l'entretien des radiers et des blochets des rails. Les travaux seront conduits de nuit, en parallèle des opérations classiques de maintenance et des opérations de renouvellement de plus de 35 kilomètres de rails prévues en 2006.

S'agissant de la restructuration de la dette, nous avons obtenu à la quasi-unanimité des créanciers concernés le renouvellement du mécanisme de dérogation (le " waiver "). L'agenda prévu est respecté et Eurotunnel va maintenant présenter d'ici à fin mars les grandes lignes de la restructuration aux autres créanciers. L'objectif est d'obtenir une vision d'ensemble permettant de vous soumettre un plan cohérent assurant le sauvetage de l'entreprise.

Il y a vingt ans, Eurotunnel signait avec les Etats le contrat de Concession. Je sais que pour certains, cet anniversaire évoque de mauvais souvenirs, mais je pense qu'il faut regarder en avant : Eurotunnel est une formidable entreprise. Je crois fermement que nous pourrons surmonter les difficultés actuelles si nous savons faire les bons choix et restons solidaires, tous ensemble, autour de la même ambition : redonner un avenir à Eurotunnel.

Jacques Gounon
Président-Directeur Général

Agenda

■ **14 Mars 2006**
Réunion des Comités d'actionnaires

■ **Mi-avril 2006**
Publication des résultats annuels 2005

■ **Fin juin (prévision)**
Assemblée Générale Mixte

« Actualité en ligne »

Pour recevoir l'actualité d'Eurotunnel ainsi que les prochaines lettres aux actionnaires, directement sur votre messagerie électronique, connectez-vous sur notre site : www.eurotunnelnews.com/fr

Pour contacter le Centre d'Information des Actionnaires



Centre d'Information des Actionnaires
Eurotunnel SA, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex
info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

N°Azur 0810 627 627

Coût d'un appel local

Le Service des Actionnaires répond à vos questions

J'apprends par les médias qu'une procédure d'alerte a été déclenchée chez Eurotunnel. Que se passe-t-il ?

Il s'agit d'une application mécanique de la loi qui impose aux Commissaires aux Comptes de déclencher ce que l'on appelle une " procédure d'alerte " lorsqu'ils constatent des faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation. Comme nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises, Eurotunnel ne sera pas capable de faire face à ses engagements contractuels début 2007, date à laquelle interviendront les premiers remboursements importants du principal de la dette, sauf accord sur la restructuration de la dette entre-temps. La société n'était pas obligée de rendre cette procédure publique mais elle a choisi de le faire dans un souci de transparence. Il est important que toutes les parties prenantes aient à l'esprit l'importance des enjeux.

Que faites-vous pour améliorer l'exploitation ?

Nous avons lancé un programme appelé " Focus on Customers " qui témoigne de notre volonté de placer le client au cœur de nos préoccupations. Il consiste à exploiter les savoir-faire et compétences existants en invitant des collaborateurs Eurotunnel, sans aucune distinction de fonction ou de hiérarchie, à proposer librement toutes sortes d'améliorations lors de groupes de travail organisés régulièrement. Un exemple simple : les informations affichées sur les panneaux des terminaux, tels que les horaires de départ, n'étaient pas toujours cohérentes, provoquant le mécontentement des passagers. Le groupe " Focus on Customers " a permis d'identifier deux sources à ce dysfonctionnement et les mesures appropriées ont été proposées et mises en place. C'est comme cela, en étant près du terrain, que l'on progresse.

Pourquoi ne pas demander une suspension de cotation jusqu'à l'annonce du résultat des négociations ?

Une suspension de cotation n'a en principe pas vocation à durer au-delà de quelques jours. Une suspension de cotation peut intervenir en cas de risque de perturbation de la cotation. Elle est généralement demandée avant l'annonce d'une opération financière importante. Ce type de mesure a pour objectif d'empêcher ou d'arrêter temporairement un fonctionnement perturbé du marché.

En France, toute suspension de cotation fait l'objet d'une décision d'Euronext. Elle peut également être demandée par l'Emetteur ou, à titre exceptionnel, le Président de l'AMF. En Angleterre, toute décision de suspension est prise par la UK Listing Authority (équivalent de l'AMF en France), à son initiative ou à celle de l'Emetteur, et non pas par le London Stock Exchange (équivalent d'Euronext Paris).

Eurotunnel est cotée en France et en Grande-Bretagne, donc les règles des deux marchés sont applicables. Dans l'hypothèse d'une suspension, il ne serait ainsi pas envisageable de suspendre dans un pays et pas dans l'autre. Pour l'instant aucune des parties concernées n'a estimé qu'une suspension devrait être demandée.

Que fait l'entreprise pour faire taire les rumeurs sur la prise de pouvoir possible des créanciers d'Eurotunnel ?

Les opinions et autres spéculations font partie de l'environnement de toute grande entreprise et nous devons malheureusement composer avec. Plus les enjeux sont grands, plus les malveillances et les spéculations sont nombreuses. Elles sont impossibles à éviter et il n'est pas dans notre intention d'en être l'otage. Nous réitérons notre invitation à considérer ces soi-disant " sources proches du dossier " avec la plus grande méfiance. Seul un petit nombre de personnes est informé de l'ensemble des tenants et aboutissants des négociations et ces personnes ont souscrit un engagement de confidentialité très strict. En dehors de ces personnes, nul n'est en mesure de donner une information fiable sur le schéma de la restructuration.

14 mars 1986 - 14 mars 2006 les 20 ans de la Concession

Le 14 mars 2006 marque l'anniversaire des 20 ans de la signature par les Etats de la Concession confiée à Eurotunnel pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une " **liaison fixe à travers la Manche** ". Le texte prévoit notamment que cette liaison entre la France et le Royaume-Uni sera assurée par deux tunnels ferroviaires forés exploités par un système de Navettes transportant les véhicules routiers et livrant passage à des trains de voyageurs et de marchandises des compagnies de chemins de fer.

20 ans plus tard, ce Tunnel a profondément modifié la carte des transports européens. Cette infrastructure majeure de l'Europe a eu **un impact économique et social bénéfique** pour les deux régions, le Kent et le Nord - Pas de Calais. Des études récentes montrent qu'il y a eu plus de 8500 emplois concernés dans la région Nord - Pas de Calais, dans les secteurs du transport, du commerce, des services aux entreprises ou de l'administration. Dans le Kent, on estime qu'environ 400 sociétés étrangères ont choisi de s'implanter dans la région entre 1994 et 2002.

Depuis sa mise en service progressive, à partir du mois de mai 1994, le Tunnel sous la Manche a été emprunté par près de **178 millions de personnes**, soit trois fois la population totale de chacun des deux pays reliés. Ce calcul de la fréquentation prend en compte les passagers embarqués à bord des navettes d'Eurotunnel mais aussi les passagers de l'Eurostar. A ces millions de passagers, il faut ajouter **158 millions de tonnes de marchandises**, dont 84% à bord des camions embarqués dans les navettes d'Eurotunnel et 16% dans les trains de la SNCF et d'EWS.

20 ans d'histoire en bref...

14 mars 1986

Signature du contrat de Concession entre les gouvernements.

15 décembre 1987

Démarrage du premier tunnelier côté anglais.

6 mai 1994

Inauguration officielle du Tunnel sous la Manche.

19 mai 1994

Démarrage du service navettes camions.

1 juin 1994

Le premier train de marchandises emprunte le Tunnel sous la Manche.

14 novembre 1994

Mise en service commercial d'Eurostar.

22 décembre 1994

Mise en service commercial des navettes passagers.

24 mars 1999

Eurotunnel remporte le premier prix des 10 plus importants ouvrages au monde construits au XX^e siècle.